



Le présent document contient des renseignements essentiels sur le Fonds indiciel obligataire du gouvernement canadien RBC (série A). Vous trouverez des précisions dans le prospectus simplifié du fonds. Demandez un exemplaire à votre représentant, communiquez avec RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA) par téléphone au 1 800 668-FOND (3663) ou visitez le site www.rbcgam.com/documentsreglementaires.

Avant d'investir dans un fonds, vous devez vérifier s'il est compatible avec vos autres placements et avec votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du fonds :	RBF1563	Gestionnaire du fonds :	RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.
Date de création de la série :	8 juillet 2024	Gestionnaire de portefeuille :	RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.
Valeur totale du fonds le 31 mai 2025 :	145,5 millions de dollars	Distributions :	Trimestrielles (en mars, juin, septembre et décembre); réinvesties automatiquement, sauf si vous demandez à votre représentant de nous aviser de vous les verser en espèces.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,85 %	Placement minimal :	Plac. initial de 500 \$, plac. additionnel de 25 \$

Dans quoi le fonds investit-il ?

Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par des gouvernements du Canada afin de reproduire le rendement de l'indice des obligations du gouvernement fédéral FTSE Canada*, soit directement ou par l'entremise d'un placement dans des titres d'autres organismes de placement collectif.

À l'heure actuelle, le fonds n'a pas l'intention d'investir dans des titres étrangers.

Les tableaux suivants vous donnent un aperçu des placements du fonds en date du 31 mai 2025. Les placements du fonds varieront.

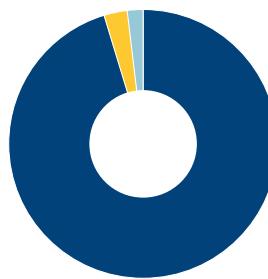
Les 10 principaux titres (31 mai 2025)

1. Fiducie du Canada pour l'habitation no 1	2,650 %	15 déc. 2028	8,5 %
2. Fiducie du Canada pour l'habitation no 1	1,900 %	15 sept. 2026	6,8 %
3. Obligation du gouvernement du Canada	3,250 %	1 ^{er} juin 2035	5,5 %
4. Obligation du gouvernement du Canada	2,000 %	1 ^{er} déc. 2051	5,3 %
5. Obligation du gouvernement du Canada	1,500 %	1 ^{er} déc. 2031	5,2 %
6. Obligation du gouvernement du Canada	1,250 %	1 ^{er} juin 2030	5,1 %
7. Obligation du gouvernement du Canada	1,500 %	1 ^{er} juin 2031	4,3 %
8. Obligation du gouvernement du Canada	2,500 %	1 ^{er} déc. 2032	3,8 %
9. Obligation du gouvernement du Canada	3,500 %	1 ^{er} mars 2028	3,3 %
10. Banque interaméricaine de développement	4,400 %	26 janv. 2026	2,8 %
Pourcentage total des 10 principaux titres			50,6 %

Nombre total de placements

43

Répartition des placements (31 mai 2025)



95,3 %	Obligations fédérales
2,8 %	Obligations de sociétés
1,9 %	Trésorerie/Autres

Quel est le degré de risque ?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

La lecture de la fluctuation d'un fonds au fil du temps, soit sa « volatilité », est un moyen d'évaluer le risque.

De façon générale, le rendement des fonds assortis d'une volatilité élevée fluctuera davantage au fil du temps. Habituellement, ces fonds risquent davantage de perdre de l'argent, mais ils peuvent aussi produire des rendements élevés. Le rendement des fonds assortis d'une faible volatilité tend à fluctuer peu au fil du temps. Habituellement, leurs rendements sont faibles, mais ils risquent peu de perdre de l'argent.

Niveau de risque

RBC GMA estime que le risque associé à la volatilité de ce fonds est **faible**.

Le niveau de risque est établi en fonction de la fluctuation des rendements du fonds d'une année à l'autre. Il ne prévoit pas la volatilité future du fonds. Il peut être modifié au fil du temps. Un fonds associé à un faible niveau de risque peut tout de même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
---------------	----------------	-------	---------------	-------

Pour de plus amples renseignements sur le niveau de risque et les risques pouvant avoir une incidence sur le rendement du fonds, se reporter aux rubriques « Méthode de classification du risque de placement » et « Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

À l'instar de la plupart des fonds communs de placement, ce fonds ne comporte aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le capital investi.

Quel a été le rendement du fonds ?

Cette section présente le rendement des parts de série A du fonds depuis la date de sa création. Le rendement est indiqué après déduction des frais. Ces frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts de série A du fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que la série du fonds est offerte depuis moins d'une année civile.

Meilleurs et pires rendements sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série A du fonds sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que la série du fonds est offerte depuis moins d'une année civile.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts de série A du fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que la série du fonds est offerte depuis moins de 12 mois.

À qui le fonds est-il destiné ?

Le fonds s'adresse aux épargnants :

- qui veulent investir dans des obligations afin de diversifier leur portefeuille de titres de participation
- qui préfèrent investir uniquement dans des titres à revenu fixe d'un gouvernement ou garantis par un gouvernement, puisque le fonds n'investit pas dans des obligations de sociétés. Cependant, les risques et le rendement éventuel du fonds peuvent s'en trouver diminués
- qui recherchent à la fois un revenu et la possibilité d'une croissance modeste du capital
- qui sont prêts à la fois à bénéficier des reprises du marché obligataire et à subir les conséquences des replis de ce marché, étant donné que les éléments d'actif du fonds sont généralement entièrement investis
- qui pensent effectuer un placement de court à moyen terme

Un mot sur la fiscalité

De façon générale, vous devrez inclure dans votre revenu imposable les gains que vous tirez d'un fonds dont les parts ne sont pas détenues dans le cadre d'un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt. Le montant de l'impôt que vous aurez à payer est tributaire des lois fiscales qui s'appliquent à votre situation et au fonds.

Sachez que si vous détenez vos parts du fonds dans le cadre d'un compte non enregistré, les distributions du fonds sont incluses dans votre revenu imposable, que vous les ayez reçues en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux suivants présentent les frais que vous pourriez devoir payer pour acheter, détenir et vendre des parts de série A du fonds. Les frais, y compris les commissions, peuvent être différents d'une série à l'autre d'un fonds et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter des représentants à recommander davantage un placement qu'un autre. Informez-vous sur les autres fonds et placements qui pourraient vous convenir à moindre coût.

1. Frais d'acquisition

Les parts de série A ne sont pas assorties de frais d'acquisition. Vous ne payez donc pas de frais d'acquisition à l'achat, à la vente ou au transfert de parts.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont néanmoins une incidence sur vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

En date du 31 décembre 2024, les frais à l'égard des parts de série A du fonds totalisaient 0,85 % de sa valeur, soit 8,50 \$ par tranche de 1 000 \$ investie.

Taux annuel (% de la valeur des parts de série A)

Ratio des frais de gestion (RFG)

Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi) et des frais d'exploitation (les frais d'administration, les autres frais du fonds et les taxes et impôts) du fonds.

0,85 %

Ratio des frais d'opérations (RFO)

Il s'agit des frais d'opérations du fonds.

Frais du fonds

0,85 %

Plus de renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous détenez des parts du fonds. Elle couvre le coût des services et des conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. La société de votre représentant peut verser une partie de la commission de suivi à ses représentants.

RBC GMA verse à la société de votre représentant une commission de suivi, qui est payée à même les frais de gestion. Le taux pour cette série de parts du fonds correspond à 0,50 % de la valeur de votre placement, annuellement. Cela correspond à des frais annuels de 5,00 \$ par tranche de 1 000 \$ investie.

3. Autres frais

Vous pourriez devoir payer d'autres frais à l'achat, à la détention, à la vente, au transfert ou à la reclassification de parts du fonds.

Frais

Ce que vous payez

Frais de négociation à court terme

Vous payez 2 % de la valeur des parts que vous vendez ou transférez dans les sept jours suivant leur achat. Ces frais seront versés au fonds.

Frais applicables aux régimes enregistrés

Des frais peuvent être payables à votre représentant ou à sa société si vous transférez un placement détenu dans un régime enregistré à une autre institution financière. Aucuns de ces frais ne nous sont payés.

Et si je change d'idée ?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère le droit de faire ce qui suit :

- résilier un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- annuler votre achat dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, la loi vous permet aussi d'annuler un achat ou, dans certains territoires, de demander des dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses. Vous devez vous prévaloir de ces droits dans les délais établis par les lois sur les valeurs mobilières en vigueur dans votre province ou votre territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous aux lois sur les valeurs mobilières de votre province ou de votre territoire ou consultez un avocat.

Renseignements

Communiquez avec RBC GMA ou votre représentant pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié du fonds et d'autres documents d'information. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents que le fonds doit produire en vertu de la loi.

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.
155 Wellington Street West
Suite 2200
Toronto (Ontario)
M5V 3K7

1 800 668-FOND (3663)
www.rbcgam.com/fr/ca/about-us/contact-us

Pour en apprendre davantage sur les placements dans des organismes de placement collectif, veuillez consulter la brochure **Comprendre les organismes de placement collectif** sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières au www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

© / MC Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada. Utilisé(s) sous licence.
© RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. 2025

*Tous les droits relatifs à l'« indice obligataire fédéral FTSE Canada » (auparavant, indice obligataire fédéral FTSE TMX Canada) appartiennent à FTSE Global Debt Capital Markets Inc. (« FTDCM »). « FTSE^{MD} » est une marque de commerce des sociétés membres du London Stock Exchange Group qui est utilisée sous licence. FTDCM et ses concédants de licences ne parrainent pas les parts du fonds, ne se prononcent pas sur celles-ci, ne les vendent pas et n'en font pas la promotion et ne font aucune déclaration, ne donnent aucune garantie et ne présentent aucune condition quant aux résultats découlant de l'utilisation de l'indice ou quant à la pertinence d'investir dans le fonds.